



# Politique de garantie

draft\_fr\_ch\_warranty\_policy\_ariens 1.3\_2023.docx

## 1. Accord de garantie:

AriensCo GmbH, garantit à l'acheteur d'origine que les produits de marque Ariens et AS-Motor achetés à partir du 5. Juin 2023 seront exempts de défauts de matériaux et de fabrication pendant la période indiquée dans le tableau ci-dessous. La période de garantie des produits AriensCo commence à la date du premier achat du produit AriensCo auprès d'un revendeur AriensCo agréé. L'équipement destiné à un usage personnel dans un seul foyer ou une seule résidence est considéré comme un "usage résidentiel". L'équipement destiné à un usage professionnel (agricole, commercial ou industriel) ou utilisé à plusieurs endroits est considéré comme un "usage commercial". Si un produit est loué, la durée de la garantie est de 90 jours après la date d'achat. La garantie ne s'applique qu'aux appareils utilisés conformément à l'usage auquel ils sont destinés, utilisés correctement et entretenus conformément au mode d'emploi et aux instructions d'entretien qu'ils contiennent. Le champ d'application territorial de la garantie du fabricant s'étend à l'Union européenne et la Suisse.

Un concessionnaire AriensCo agréé (soit pour la marque Ariens, AS-Motor ou les deux) réparera tout défaut de matériaux ou de fabrication, et réparera ou remplacera toute pièce défectueuse, sous réserve des conditions, limitations et exclusions énoncées dans le présent document. Cette réparation ou ce remplacement sera gratuit (pièces et main d'oeuvre) pour l'acheteur d'origine, à l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous. Si l'acheteur original est un revendeur, l'enlèvement et le retour sont à la charge du propriétaire.

Le droit à la garantie n'existe que sur présentation du certificat d'enregistrement en ligne de l'appareil. Celui-ci doit être rempli de manière complète et véridique. L'enregistrement en ligne de l'appareil doit être effectué dans les 30 jours suivant l'achat initial de l'appareil et peut être réalisé sur le site internet de la marque correspondante ainsi que sur le portail de notre revendeur parts-and-more. L'enregistrement préalable de l'appareil fait donc partie intégrante de la garantie et autorise AriensCo à refuser tout type de garantie s'il n'a pas été effectué conformément à la description. Pour les pièces détachées et les accessoires, il suffit de présenter une facture de vente.

Remarque importante : cette garantie du fabricant ne limite pas les droits légaux de l'acheteur original en cas de défaut et il peut les faire valoir gratuitement. La présente garantie n'affecte pas les droits de garantie légaux existants à l'encontre du vendeur.

**PASSIONATE PEOPLE. ASTOUNDED CUSTOMERS.**

## 2. Définition:

- 2.1. Les droits de garantie légale découlent des dispositions légales du contrat d'achat et constituent donc une protection des consommateurs prévue par la loi.
- 2.2. Les droits à la garantie résultent d'accords supplémentaires conclus entre l'acheteur et le garant - dans le cas présent entre AriensCo et le client final.
- 2.3. Les réclamations relatives à la qualité de la marchandise résultent d'une éventuelle décision volontaire de la part d'AriensCo concernant le montant de l'indemnisation en cas de dommages survenus en dehors des périodes de garantie définies.

## 3. Périodes de garantie Ariens Zero Turns et Snow Blowers:

Le code de la garantie se trouve sur l'étiquette d'identification du modèle et du numéro de série de l'appareil.

Code de Garantie	Group de produits	Période de garantie
AA	Accessoires sérialisés	1 an.
CL	Pro-Turn 100 and Pro-Stance Mowers	5 Years or 1000 Hours* Pas de limite pour les 2 premières années
CQ	Tondeuses Zenith	4 ans ou 750 heures.*
--	Zenith E	politique de garantie distincte décrite
HD	Tondeuses à conducteur marchant de la série LM	3 ans pour usage résidentiel 90 jours pour un usage commercial
HE	Tondeuses Edge	2 ans ou 150 heures.*
HF	Tondeuses Ikon-XD	3 ans ou 300 heures.*
HH	Tondeuses Apex	4 ans ou 500 heures.*
PA	921-Series Brushes	3 ans Usage résidentiel. 90 jours pour un usage commercial.
PB	926-Series Brushes	3 ans d'utilisation résidentielle. 1 an d'utilisation commerciale.
SA	Professional Fraise à neige	3 ans d'utilisation résidentielle. 1 an d'utilisation commerciale.
SB	Compact, Deluxe et Platinum Fraise à neige et Path-Pro	3 ans d'utilisation résidentielle. 90 jours d'utilisation commerciale.
SD	Deluxe et Platinum EFI Fraise à neige	3 ans d'utilisation résidentielle. 90 jours d'utilisation commerciale.
SE	920-Series Classic Fraise à neige	3 ans d'utilisation résidentielle. 90 jours d'utilisation commerciale.

\*selon la première éventualité

## 4. Extensions spéciales Fraise à neige

Le tableau ci-dessous détaille les extensions spéciales des conditions de garantie. Les durées de garantie correspondent aux périodes totales couvertes. Si un produit est loué, il n'y a pas de prolongation de la garantie de 90 jours. Le code de garantie figure sur l'étiquette d'identification du modèle et du numéro de série de l'appareil.

Code de Garantie	Durée de la garantie	Extension de la période de garantie

SA	Renvoi d'angle en fonte	5 ans.
SB, SD	Renvoi d'angle en fonte	5 ans Usage résidentiel. 1 an pour une utilisation commerciale.
SE	Renvoi d'angle en aluminium	3 ans Usage résidentiel. 90 jours d'utilisation commerciale.

## 5. Périodes de garantie des tondeuses autoportées Countax, Westwood et Ariens

Type	Modèle	Période de garantie
Tracteur de jardin 2RM	Countax Série C Westwood Série T	3 ans ou 300 heures.*
Tracteur de jardin 2RM	Countax A25-50HE Westwood V25-50HE	3 ans ou 300 heures.*
Tracteur de jardin 4RM	Countax B-Series Westwood F-Series	3 ans ou 300 heures.*

\* selon la première éventualité

## 6. Périodes de garantie Machines AS-Motor

Type	Modèle	Période de garantie
Toutes les machines	Toutes les machines sans compteur horaire	3 ans Usage résidentiel. 2 ans d'utilisation commerciale.
Toutes les machines.	Toutes les machines avec compteur horaire de série	3 ans Usage résidentiel. 2 ans d'utilisation commerciale. Ou 250 heures*

\* Selon la première éventualité

## 7. Moteurs et boîtes de vitesses

7.1. Le tableau ci-dessous détaille les informations relatives à la garantie du moteur. Les conditions de la garantie du moteur peuvent différer des conditions spécifiques de la présente garantie. En cas d'incohérence, les conditions de la garantie du moteur s'appliquent au moteur et à ses composants.

Détail du fabricant du moteur	Détail
Ariens AX, Loncin	Les moteurs Ariens et les moteurs Loncin sont garantis par le fabricant et la garantie est administrée par AriensCo. Se référer au manuel du moteur pour les déclarations de garantie.
AS-Motor 2 temps	Garanti et administré par AriensCo. Les règles de garantie sont les mêmes que pour les machines à moteur AS.
Briggs & Stratton, Kawasaki, Kohler, Yamaha, Honda	Garantie du fabricant du moteur. Se référer aux déclarations de garantie du fabricant du moteur.

## 8. Exclusions et Limites

8.1. Les tableaux ci-dessous détaillent les exclusions et les limites spéciales de la garantie

Période de garantie Exclusions	Période de garantie
Filtres à air, pales de tarière, bras de frein, garnitures de frein, sabots de frein, brosses, couteaux, filtres à carburant, phares, couteaux, ampoules, lubrifiants, lames de tondeuse, huile, filtres à huile, bougies d'allumage, lames de racleur, courroies, boulons de cisaillement et patins et toutes les autres pièces d'usure.	Les composants ne sont pas couverts par la garantie.

Limite de l'entraînement électrique
Les systèmes de batterie EGO sont entièrement couverts. Voir la garantie du fabricant. La garantie est administrée par AriensCo.

Limite de la boîte-pont
Voir la garantie du fabricant. La garantie est administrée par AriensCo.

Limites de la garantie	Période de garantie
Composants en tissu, en plastique et en caoutchouc. Silencieux, pneus et courroies.	Les composants sont couverts uniquement en cas de défaut du fabricant, et non en cas d'usure
La garantie de la batterie est d'un an.	La garantie régulière est d'un an. Le remboursement total de la batterie ne dépassera pas 45,00 € (voir le bulletin 19 T3 32).

## 9. Livraison

- 9.1. Le concessionnaire AriensCo agréé est prié d'effectuer une inspection de l'appareil avant la livraison au client final afin d'assurer une remise correcte selon le principe des quatre yeux.
- 9.2. Conformément à l'article 438 (2) du HGB (loi allemande), les dommages cachés doivent être signalés par écrit dans les 7 jours suivant la livraison et ne peuvent donc plus être acceptés par AriensCo à une date ultérieure. Le traitement des frais encourus se fait au cas par cas, aucun droit à la garantie ne peut être déduit des dommages causés par le transport. Les marchandises dont l'emballage est visiblement endommagé ne doivent être acceptées que sous réserve. Afin de détecter les dommages, le concessionnaire AriensCo peut être amené à utiliser des capteurs d'inclinaison fixés à l'emballage. Ceux-ci peuvent être un indicateur d'un transport inapproprié.

## 10. Exclusions – Éléments non couverts par la présente garantie

- 10.1.1. Les pièces qui ne sont pas des pièces de rechange Ariens d'origine ne sont pas couvertes par cette garantie et peuvent l'annuler si elles entraînent une usure prématurée ou des dommages au produit.
- 10.2. Sont exclues de la garantie les pièces qui sont devenues inutilisables à la suite d'une réparation non conforme ou d'une usure ou qui sont soumises à une usure naturelle (voir les instructions dans le mode d'emploi et les points 10.3. et 10.4). L'observation et le respect des instructions d'utilisation et des règles de sécurité correspondantes constituent un élément essentiel des dispositions de la garantie.
- 10.3. Cette exclusion s'applique aux dommages causés aux pièces d'usure par l'utilisation prévue et par l'usure normale (par exemple : couteaux, courroies trapézoïdales ou similaires), ainsi que dans les cas où le remplacement ou la réparation des pièces d'usure est effectué en raison d'un dommage couvert par la garantie.
- 10.4. La garantie expire si l'appareil est réparé en dehors d'un atelier agréé, si des pièces de rechange d'origine ne sont pas utilisées et/ou si des modifications non autorisées ont été apportées à l'appareil.

- 10.5. Les dommages résultant de l'installation ou de l'utilisation d'une pièce, d'un accessoire ou d'une fixation qui n'est pas approuvé par AriensCo pour une utilisation avec le(s) produit(s) identifié(s) dans le présent document ne sont pas couverts par cette garantie
- 10.6. Toute utilisation abusive, toute modification, tout montage ou réglage incorrect, toute négligence ou tout accident nécessitant une réparation n'est pas couvert par la présente garantie.
- 10.7. Les réparations ou les réglages nécessaires en raison de l'absence d'utilisation de carburant récent ou d'une préparation inadéquate de l'appareil pour les périodes d'inutilisation ne sont pas couverts par la présente garantie.
- 10.8. L'utilisation de mélanges d'essence dépassant 10 % d'éthanol annule toutes les garanties.
- 10.9. Toute manipulation du compteur horaire annule toute garantie.
- 10.10. Les produits sont conçus conformément aux spécifications de la région où ils ont été distribués à l'origine. Des régions différentes peuvent avoir des exigences légales et de conception sensiblement différentes. Cette garantie est limitée aux exigences de la zone dans laquelle l'appareil a été distribué à l'origine. AriensCo ne garantit pas que ce produit réponde aux exigences de toute autre région. Le service de garantie est limité au service dans la région où l'appareil a été distribué à l'origine.

## 11. Customer Responsibilities

- 11.1. Pour bénéficier du service de garantie, l'acheteur d'origine doit:
  - 11.1.1. Veillez à ce que l'entretien et les réglages décrits dans le manuel de l'opérateur soient régulièrement effectués. La garantie ne prend pas fin si le manquement à l'obligation d'entretien n'est pas à l'origine du défaut. Le titulaire de la garantie doit apporter la preuve de l'absence de causalité.
  - 11.1.2. Informer rapidement AriensCo ou un représentant de service Ariens agréé de la nécessité d'une intervention au titre de la garantie. La demande de garantie doit être faite dans un délai de trois semaines après la survenance du dommage, en précisant la description du problème.
  - 11.1.3. La demande de garantie doit être faite en décrivant le problème et en présentant la facture ou le certificat de garantie délivré lors du premier achat. Si le certificat de garantie de l'enregistrement n'est plus disponible, le document de facturation peut être utilisé. Cela ne dispense toutefois pas de l'obligation d'enregistrement.
  - 11.1.4. Les équipements ou pièces d'équipement défectueux doivent être envoyés à la demande d'AriensCo dans un délai de trois mois après l'introduction de la demande. Si l'acheteur est un commerçant, l'enlèvement et l'installation, ainsi que l'enlèvement et la livraison sont à la charge du propriétaire.
  - 11.1.5. Faire exécuter le service de garantie par un représentant autorisé du service après-vente AriensCo.

## 12. Clause de non-responsabilité

- 12.1. AriensCo peut de temps à autre modifier la conception de ses produits. Aucune disposition de la présente garantie ne doit être interprétée comme obligeant AriensCo à incorporer ces changements de conception dans des produits déjà fabriqués, ni comme une admission que les conceptions antérieures étaient défectueuses.
- 12.2. Sans préjudice des droits à la garantie légale, d'autres services de garantie ne peuvent être réclamés. Les travaux effectués dans le cadre de la garantie ne font pas redémarrer la période de garantie.

12.3. AriensCo décide si les pièces défectueuses sont réparées ou remplacées dans le cadre de la garantie. Les pièces remplacées deviennent la propriété d'AriensCo sans aucune décision. Le revendeur AriensCo agréé ou l'atelier correspondant chargé d'éliminer le défaut n'est pas habilité à faire des déclarations juridiquement contraignantes au nom d'AriensCo.

## 13. Limite du recours et des dommages-intérêts

13.1. La responsabilité d'AriensCo en vertu de la présente garantie, et de toute garantie implicite pouvant exister, est limitée à la réparation de tout défaut de fabrication et à la réparation ou au remplacement de toute pièce défectueuse. AriensCo n'est pas responsable des dommages accessoires, spéciaux ou consécutifs (y compris le manque à gagner).

## 14. Exclusion de toute garantie supplémentaire

14.1. AriensCo n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, autre que ce qui est expressément stipulé dans la présente garantie. Si la loi du domicile ou de la résidence habituelle de l'acheteur original prévoit qu'une garantie implicite de qualité marchande, ou une garantie implicite d'adéquation à un usage particulier, ou toute autre garantie implicite, s'applique à AriensCo, cette garantie implicite est exclue dans la mesure permise par la loi.

## 15. Droit applicable

15.1. Le présent contrat est régi par les lois de la République fédérale d'Allemagne. Le lieu de juridiction pour tous les litiges découlant de cette relation contractuelle est le siège social d'AriensCo.

15.2. En dehors de l'Union européenne et de la Suisse, des services/conditions de garantie différents peuvent s'appliquer. L'importateur général d'AriensCo. est responsable de la définition et de la mise en œuvre de ces conditions.